



À Belle-Isle-en-Terre , le 16 mars 2025

## PROJET DE CHAUDIERE À PLOUVARA | ON PEUT MIEUX FAIRE

Le syndicat Kerval, et son président, M Rémy Moulin « veut rétablir certaines vérités » concernant la chaudière prévue à Plouvara. Il qualifie les propos de l'association AVIE de « déplacé et même diffamatoire ». Cette utilisation du terme diffamatoire se veut intimidante. Kerval se plaint d'informations fausses mais n'a pas hésité de son côté à faire adopter une dérogation en faveur de l'incinérateur de Planguenoual lui permettant de continuer à fonctionner sans utiliser les meilleures techniques permettant de réduire les quantités d'oxydes d'azote émises compte tenu de la construction prochaine d'un nouvel incinérateur. Cette construction est aujourd'hui démentie.

M Rémy Moulin se plaint de devoir « rétablir la vérité » mais n'a toujours pas répondu à notre courrier lui demandant une entrevue. Nous souhaitions disposer d'informations prises à la source sur tout ce qui concerne les déchets brûlés à Plouvara. La transparence invoquée par M. Moulin, nous l'attendions pour Planguenoual et Taden, nous l'attendons pour la chaudière de Plouvara. Kerval « veut être le plus transparent possible », chiche !

Pour M. Moulin, il est « évident » qu'on ne puisse « pas faire mieux en terme d'économie circulaire », à Plouvara. Mais si, on peut faire mieux ! Il faudrait pour cela suivre l'exemple des collectivités locales qui ont mis en place une véritable politique de réduction des déchets. Une telle politique n'est pas mise en place à Saint-Brieuc. Au premier janvier 2024, la collecte des éléments putrescibles de nos poubelles devait être organisée. On l'attend toujours de même que la tarification incitative. Nous pensons quant-à nous regrettons que Kerval persiste à refuser de débattre de la mise en place d'un plan de réduction des déchets. Kerval ne devrait oser proposer l'incinération ou l'enfouissement qu'après avoir mis en place une politique efficace de réduction. Aussi, Kerval ne doit pas se montrer surpris de la vigueur des réactions.

Brûler des CSR (Combustibles Solides de Récupération), incinérer des déchets, c'est émettre dans l'atmosphère une multitude de produits nocifs dont personne ne peut fournir une liste complète. Tout au plus peut on dire que on retrouvera dans l'air que nous respirons, dioxines, furanes, oxydes de soufre, oxydes d'azote,... Alors, oui, ces émanations devront respecter des normes, seront contrôlées, essentiellement par l'exploitant de la chaudière lui-même. Il n'en reste pas moins que se retrouveront dans l'air des éléments nocifs pour notre santé...qui dans le cas des riverains de la future chaudière de Plouvara viendront s'ajouter aux mauvaises odeurs de la SECANIM et à un air déjà chargé en d'ammoniac.

M. Moulin prétend « on ne peut « faire mieux en termes de bilan carbone ». Il faut rappeler que la combustion de déchets produit du gaz carbonique et vient aggraver l'effet de serre à l'origine du bouleversement climatique. C'est le cas même pour « nos propres déchets », même s'ils ne proviennent « pas de trop loin ». Produire du plastique pour le brûler consomme beaucoup plus d'énergie que ce qui sera récupéré lors de la combustion. Parler d'économie circulaire dans ces conditions est au mieux une naïveté. Le déchet ne doit pas être vu comme une source d'énergie. Si on ne peut pas empêcher son apparition, cela conduit à une catastrophe : la nécessité de l'incinérer ou de l'enfouir et ce, quelles que soient les normes.